



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 15 AVRIL 2021 - N° 319 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 12 mai 2021

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
	Rachel CERDAN
	Richard ARINERO
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Anne-Muriel **ARIGON**
Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
	Marc ROLLAND
	Christine LEREDDE
X	
X	

Collège C : USAGERS

Teddy **BAYLET**
Guilhem **FOUILHE**

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Nabil **KOUADRI**
Nicolas **MOUREAU**

X	
X	

Personnalités extérieures

*Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)*

*François **LANOT**
(Conseil Départemental de l'Hérault)*

Jacques **DIETRICH**
*(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)*

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Christian ASSAF

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**
Alexandre **PATERNE**
Jean-Pierre **PECOUL**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*

Invités permanents présents :

- Directeur (trice) adjoint(e)s

Adam **ALI** (Ressources Humaines)
Richard **ARINERO** (Licence)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Marie **FORET** (Physique)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Hervé **JOURDE** (TEE)
Hervé **LOUCHE** (Mécanique)
Arnaud **MARTIN** (BE)
William **PUECH** (Informatique)
Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Responsable du service Relations Extérieures et Partenariales)
Chloé **GOFFINET** (Formation)

- Chargés de mission

Emilien **AZEMA** (RI)
Dylan **LAPE** (Etudiants)

- Invités exceptionnels :

Tiago **CAMACHO** (Représentant Etudiants Z'élus)
Nacim **GUELLATI** (GNAUM)
Timothée **LABAU** (Représentant Etudiants Z'élus)
Amal **QOBAA** (Représentant Etudiants Z'élus)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **mercredi 15 avril 2021**, à 8 heures 50, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- *Intervention du Directeur,*
- 2- *Vote des relevés de conclusions des Conseils du 11 février et 17 mars 2021,*
- 3- *Subventions - Conventions - MAD -,*
- 4- *Validation des propositions de modifications des statuts de la FdS,*
- 5- *Questions diverses,*
- 6- *Intervention du Président de l'Université de Montpellier.*

M. HOFFMANN annonce que **M. AUGÉ**, Président de l'Université de Montpellier, accompagné de **M. FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration et de **Mme FICHARD-CARROLL**, Vice-Présidente déléguée à la responsabilité sociale, rejoindra le Conseil vers 11h30, afin de présenter le projet d'Etablissement Public Expérimental Université de Montpellier à l'assemblée.

M. HOFFMANN propose à l'auditoire de ne pas interrompre **M. le Président** lorsqu'il interviendra, et de ne lui poser des questions qu'à la fin de son exposé.

b. Cyber attaque

M. HOFFMANN informe que l'établissement a subi une attaque informatique dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2021. Les applications dédiées aux étudiants (Moodle, ...) sont les moins impactées. Par contre, l'attaque a particulièrement touché l'environnement Windows et les applications partagées (commun, VPN, listes de diffusion, ...). Il indique que la DSIN s'attend à une seconde vague. Il explique que les réseaux informatiques étant affaiblis, très souvent, 15 jours à 3 semaines plus tard, les cyber-attaquants réitèrent. La DSIN met tout en œuvre pour protéger les réseaux informatiques de cette potentielle seconde attaque.

M. HOFFMANN précise que le WIFI UM Net a été rétabli. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il peut animer ce Conseil depuis la Grande Salle de réunion du bâtiment 13. Cependant la visioconférence de cette salle n'étant toujours pas active, il est connecté depuis son PC.

Mme VILLANUEVA-THERON annonce que SIFAC est disponible depuis la veille. Il est possible de l'utiliser en présentiel, et donc sur site uniquement. Pour cela, elle invite les Directeurs de département à se rapprocher de la DSIN afin que les postes informatiques concernés soient contrôlés et que l'application soit mise à jour pour être à nouveau activée.

M. HOFFMANN remercie **Mme VILLANUEVA-THERON** pour cette information et confirme que seuls les postes gérés par la DSIN peuvent bénéficier de cet accès. Il rappelle qu'il y a 2 ans, il avait demandé à ce qu'au moins un poste par département soit géré par la DSIN.

c. Représentants Etudiants

Conséquemment à la situation sanitaire actuelle, les élections des usagers ont été reportées à une date non encore déterminée. **M. HOFFMANN** indique que sur les 8 élus et les 8 suppléants usagers du Conseil, il ne reste que 2 étudiants qui, pour une question d'emploi du temps, ne peuvent plus participer aux séances. Le collège usagers est donc sous représenté. Pour pallier cette absence, **M. HOFFMANN** a pris la décision d'inviter des représentants des 2 listes étudiants Les Zélus et l'UNI, au prorata du nombre d'étudiants qui avaient été élus pour chaque liste, soit 3 étudiants Z'élus et 1 étudiant UNI.

Il précise qu'ils ne pourront pas voter mais qu'ils pourront participer aux différents débats. **M. HOFFMANN** présente les étudiants de la liste Les Z'élus : **Mme QOBAA**, **M. CAMACHO** et **M. LABAU**. Il excuse **M. BLANC**, représentant de l'UNI, qui n'a pu se rendre disponible pour la séance de ce jour car il avait cours.

Les étudiants saluent l'assemblée.

M. HOFFMANN les remercie pour leur présence et leur investissement.

d. Les examens - le calendrier universitaire 2020-2021

M. HOFFMANN informe qu'un nouvel arrêté a été publié concernant la poursuite des enseignements et l'organisation des examens. Il précise que les modalités en cours sont conservées pour les enseignements et les contrôles continus. Les examens, eux, ne peuvent avoir lieu en présentiel. La Faculté des Sciences souhaite conserver le mode de fonctionnement mis en place pour les examens de janvier. Les équipes pédagogiques feront au mieux pour que l'année universitaire se passe correctement pour les étudiants.

M. HOFFMANN rappelle que le gouvernement a modifié les vacances scolaires de la Zone C, initialement prévues du 19 avril au 2 mai 2021 inclus. L'ensemble des élèves sera en vacances du 12 au 25 avril 2021 inclus, quelle que soit la zone géographique. Des enseignants ont demandé que le calendrier universitaire soit modifié de la même façon, quand d'autres enseignants ont souhaité qu'il n'y ait pas de changements. **M. HOFFMANN** fait remarquer qu'une modification des vacances impliquerait une semaine d'enseignement avant les examens, ce qui lui semble difficile tant pour les étudiants que pour les enseignants et les services. Il informe avoir réuni le Comité de direction, exceptionnellement, le vendredi 2 avril, afin de trouver un mode de fonctionnement qui convienne à tout le monde. Ce dernier a pris la décision de ne pas modifier le calendrier ni les examens. Toutefois, les départements et les équipes pédagogiques sont libres de s'organiser comme ils le souhaitent, tant que cela ne met pas en les étudiants en difficulté.

e. Mise en place du LMD5

M. HOFFMANN informe que Actul+ est enfin fonctionnel. Il rappelle l'exaspération de **M. LEMOIGNO** lors du conseil précédent. Ce dernier avait expliqué que l'outil freinait, provoquant un retard de près de 2 mois. La cellule OFSI a maintenant pratiquement terminé la saisie informatique ce qui va permettre au pôle Planning de procéder à des simulations pour la saisie des emplois du temps, en amont de l'ouverture de la base officielle.

f. Questions diverses

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de répondre d'ores et déjà aux questions diverses.

M. ROLLAND constate que les variants de la Covid augmentent la contagiosité de la maladie. Il pense que si la situation sanitaire s'envenime à la rentrée 2021, il faudra lever le privilège qui a été concédé aux TP de Chimie de ne porter que la visière, et d'imposer alors le port du masque.

M. HOFFMANN espère que la situation se sera améliorée d'ici là. Il invite **M. ROLLAND** à se rapprocher du Directeur de département Chimie afin de lui faire part de sa doléance et demande à **M. BOUBY** s'il souhaite apporter des précisions à la demande de **M. ROLLAND**.

M. BOUBY confirme que les étudiants qui participent aux TP de Chimie organique portent uniquement une visière. Il note qu'il n'existe, à ce jour, aucune donnée sur le port de la visière sans le masque.

M. BOUBY souligne que 16 étudiants suivent ces TP dans sa salle depuis le début de l'année universitaire, et aucun n'a contracté le virus de la COVID. Il explique qu'une étudiante est venue le voir dernièrement car elle a été contrainte de porter un masque toute la journée, lors de manipulation de produits, et depuis elle se plaint de maux de tête. Il suppose que le masque a dû conserver un concentré des produits chimiques manipulés, ce qui expliquerait le mal être de cette étudiante. Il est d'ailleurs étonné qu'aucun chimiste, travaillant en laboratoire, n'ait encore fait de tests sur un masque porté lors de manipulations.

M. WINUM, Directeur du département Chimie, confirme que les étudiants portent tous la visière dans les différents laboratoires, et cela n'a jamais posé de problèmes sanitaires.

M. HOFFMANN indique qu'il suivra ce dossier directement avec le département d'enseignement concerné, et demande si l'assemblée à d'autres questions diverses.

M. ROLLAND signale avoir une remarque. **M. HOFFMANN** lui donne la parole.

M. ROLLAND se rappelle qu'au Bureau du 9 mars dernier il avait évoqué le manque de communication sur les appels à projet à venir HILISITE, entre le CDUS, Unisciel et le Ministère. Il constate que le précédent Conseil n'a pas évoqué ce point.

M. HOFFMANN confirme que ce point n'a pas été abordé car une réunion a lieu ce jour même avec **M. VIREY** correspondant UNISCIEL enseignant à l'AMU et qui organise une formation. Il rappelle à **M. ROLLAND** qu'il est également référent Unisciel et qu'il peut également s'occuper de la communication.

M. ROLLAND corrige les propos de **M. HOFFMANN**, il est Responsable Editorial au niveau national. Il précise qu'il sera présent à la réunion de ce jour.

M. HOFFMANN précise qu'au niveau montpelliérain, une communication va être préparée pour présenter l'appel à projet. Il rassure **M. ROLLAND**, la communication est en cours de fiabilisation.

M. FILHOL souhaite revenir sur l'attaque informatique. Il indique avoir été interpellé par des collègues qui réalisent du comodal et qui se sont retrouvés en difficulté le 1^{er} avril suite à la Cyber attaque. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de communication de la part de la Direction de la Faculté des Sciences sur la continuité de l'utilisation des salles et le comodal. Il précise que des enseignants ont dû trouver des solutions, comme par exemple l'utilisation de clés 4G personnelles, afin de pouvoir effectuer leurs enseignements.

M. FILHOL profite de son temps de parole pour signaler l'inquiétude des enseignants pratiquant le comodal sur la situation sanitaire et la mise à disposition de masques FFP2.

M. GUEVELLOU rappelle que la Direction de la Faculté des Sciences est en mesure de proposer du gel hydro alcoolique, des sprays désinfectants, et des masques. Il indique qu'une communication à ce sujet a été réalisée à plusieurs reprises auprès des Départements ; il note la nécessité d'en faire une nouvelle.

Concernant la cyberattaque, **M. GUEVELLOU** répond que la Direction de la FdS n'était techniquement pas en mesure de diffuser un mail via les listes de diffusion car elles ne fonctionnaient pas. La Direction de la Faculté a toutefois transmis les informations qu'elle avait en sa possession, par mail, aux Directeurs de Département et aux Chefs de service, dans la demi-heure qui a suivi l'information transmise par la Présidence. A la charge de ces derniers de faire suivre ensuite l'information auprès de leur communauté. **M. GUEVELLOU** précise qu'il a tenu régulièrement informés les Directeurs de Département et les Responsables de service, des renseignements que lui transmettaient la DSIN et la Présidence.

M. BOUBY regrette que l'Université n'ait pas communiqué auprès de l'ensemble des personnels pour expliquer la situation et signaler que le Wifi ne fonctionnait plus sur les campus.

M. BOUBY a pris note de la présence du Président en fin de Conseil. Il craint qu'il ne fasse toujours le même discours. Il signale qu'il ne se souhaite donc pas participer à ce point. Il se déconnectera avant l'arrivée du Président.

M. HOFFMAN rebondit sur les propos de **M. FILHOL** relatifs au comodal, et il rappelle que la Direction a été, elle aussi, surprise par cette attaque, et a dû tout gérer dans l'urgence.

En l'absence de nouvelle question diverse, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Vote des relevés de conclusions des Conseils du 11 février et 17 mars 2021

M. HOFFMANN indique que le Conseil est invité à se prononcer sur les relevés de conclusion numéro 317 - Conseil du 11 février 2021-, et numéro 318 - Conseil du 17 mars 2021 -.

Avant de procéder au vote, il demande à **Mme GAUCERAND** si le quorum est atteint.

Mme GAUCERAND informe avoir une procuration de **M. LEVITA**. **M. ASSAF** se propose pour le représenter.

M. HOFFMANN et **Mme GAUCERAND** l'en remercient.

Mme GAUCERAND informe l'auditoire que 23 membres sont présents ou représentés.

g. Relevé de conclusions du Conseil n° 317 du 11 février 2021

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques relatives au relevé de conclusion du Conseil n°317.

M. ROLLAND souhaite intervenir sur les propos tenus par **Mme HURTREZ** en fin de séance et relatés dans le relevé de conclusion : « **Mme HURTREZ** souhaite revenir sur les propos tenus par **M. ROLLAND**. Il aurait indiqué que le « distanciel est facile ». **Mme HURTREZ** est gênée que de tels propos soient notés dans un compte-rendu de Conseil d'UFR ».

M. ROLLAND confirme avoir dit que « le distanciel était facile » mais il ajoute que cette phrase est sortie de son contexte. Son intervention précisait qu'il semblait plus facile d'en arriver au distanciel puisqu'il constatait qu'il était difficile de faire revenir les étudiants sur le campus pour essayer de profiter au maximum du présentiel qui était autorisé. Il regrette que **Mme HURTREZ** ait souhaité que ses propos soient retirés du relevé de conclusion.

M. HOFFMANN s'étonne, ce sont bien les propos tenus qui ont été retranscrits dans le relevé de conclusion.

M. ROLLAND confirme et il ajoute qu'il est étonné par l'intervention de **Mme HURTREZ**. Il rappelle qu'un relevé de conclusion doit retracer les propos tenus en Conseil, ce qui est le cas, et il doit être lu en entier. « Si on sort des mots de leur contexte, on peut leur faire dire n'importe quoi ! ». Il indique qu'il avait dû quitter la séance, et qu'il n'était pas présent lorsque **Mme HURTREZ** est intervenue, sinon il aurait réagi. Il ajoute être fatigué que certaines personnes utilisent ce genre de biais pour dire n'importe quoi.

M. HOFFMANN informe que le relevé de conclusion n°317 ne sera pas modifié car les propos retranscrits sont corrects. Mais le retour de **M. ROLLAND** sera noté dans le relevé de conclusion de cette séance n°319.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusion du Conseil n°317 du 11 février 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil n°317 du 11 février 2021.

h. Relevé de conclusion du Conseil n°318 du 17 mars 2021

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques relatives au relevé de conclusion du Conseil n°318.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère à l'assemblée de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusion du Conseil n° 318 du 17 mars 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil n° 318 du 17 mars 2021.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et propose de passer au vote suivant.

3. Subventions - Conventions - MAD

i. Cotisation annuelle Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques - CDUS -

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences fait partie du réseau de la Conférence des Doyens et Directeurs des UFR scientifiques. Il indique que chaque année, il soumet, à l'avis du conseil, le paiement de la cotisation annuelle à cette CDUS qui est d'un montant de 500 euros.

En l'absence de questions relatives à cette cotisation, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la cotisation annuelle de la Faculté des Sciences à la CDUS - montant 500 € -.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la cotisation annuelle à la Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote unanime.

j. Demande de subvention - GNAUM

M. HOFFMANN indique que l'association GNAUM a déposé une demande de subvention pour les 24 heures de la Biodiversité qui se déroule du 12 au 19 avril 2021, à travers des vidéos mises en ligne sur YouTube et les réseaux sociaux de l'association.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GUELLATI** qui représente l'association GNAUM.

M. GUELLATI salue l'assemblée et présente le GNAUM et les 24 heures de la Biodiversité :



LES 24H DE LA BIODIVERSITÉ

ÉDITION 2020

LE GNUM

- **Sorties**
- **Ateliers**
- **Conférences**
- **Projets**
- ...



L'ORGANISATION



Semaine du 12 au 19 Avril

- Vidéos de vulgarisation
- Tutoriels naturalistes
- Reportages
- Conférences
- Présentation d'autres associations et projets
- Table ronde: « Les impacts du confinement sur notre rapport à la biodiversité »

Mais aussi:

Des quizz, des forums...

BILAN DE L'ÉDITION DE 2019



- 4 classes
- 40 participants au concours photo
- 100 personnes à la première conférence
- 10 associations
- 800 visiteurs
- 400 personnes touchées

→ Cette année: estimation d'environ 1 000 personnes





M. HOFFMANN, en l'absence de question de la part de l'auditoire, propose de passer au vote. Il rappelle que la subvention demandée est de 300 euros.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association GNAUM - Montant 300 € -.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention suscitée.

k. Conventions

- Mise à disposition de locaux

M. HOFFMANN informe que l'assemblée est invitée à se prononcer sur une convention de mise à disposition de locaux entre la Faculté des Sciences et l'IUT Montpellier-Sète. Cette convention concerne le prêt de salles de TP dans le cadre des enseignements suivants :

- du 16 au 18 mars 2021, des « Travaux pratiques analyse vibratoire et acoustique » du Département GEII Licence professionnelle OSSI.

La salle TP acoustique du bâtiment 12 a été mise à disposition, pour un montant de 1608,00 €.

- du 08 au 11 juin 2021, des « travaux pratiques fiabilité et dépannage des installations électriques » du Département GEII de la Licence professionnelle OSSI.

La Salle TP électrotechnique du bâtiment 14 sera mise à disposition, pour un montant de 1608,00 €.

- les 01, 02 et 04 juin 2021 les « Travaux pratiques CANECO » du Département GEII Licence professionnelle CAIEE.

La salle TP CAO Electronique de puissance du bâtiment 14 sera mise à disposition, pour un montant de 1206,00 €.

M. HOFFMANN, en l'absence de question de la part de l'auditoire, propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les **conventions de mise à disposition de locaux** entre la Faculté des Sciences et l'Institut Universitaire Technologique Montpellier-Sète :

- du 08 au 11 juin 2021 : Salle TP électrotechnique – bâtiment 14,
- les 01, 02 et 04 juin 2021 : Salle TP CAO Electronique de puissance – bâtiment 14,
- du 16 au 18 mars 2021 : Salle TP acoustique – bâtiment 12.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux conventions de mise à disposition de locaux suscitées.

- Accord inter-composantes entre la Faculté des Sciences et l'Institut d'Administration des Entreprises de Montpellier, relatif à la mise en place d'un cursus adapté de double délivrance de diplôme.

M. HOFFMANN indique que le master « Management Techniques et Sciences » s'adresse aux titulaires d'une licence scientifique qui sont inscrits dans un parcours de Master de la Faculté des Sciences en partenariat avec l'IAE, afin d'acquérir une double compétence managériale orientée vers la transformation digitale. Il ajoute que l'IAE propose à 108 étudiants de la FdS de suivre une Unité d'Enseignement supplémentaire lors de chaque semestre de leur master. L'étudiant obtiendra un master scientifique de la Faculté des Sciences et le master Management des Technologies et des Sciences de l'IAE.

M. HOFFMANN précise que cet accord inter composantes entrera en vigueur dès la rentrée 2021 et pour toute la durée de l'accréditation. Il informe que le porteur de ce dossier pour la Faculté des Sciences est **M. AZEMA**.

M. PLEZ signale que les candidatures sont en cours et qu'une communication sur ce double diplôme a été faite auprès des étudiants.

En l'absence de remarque de la part de l'auditoire **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de cet accord.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'accord inter-composantes entre la Faculté des Sciences et l'Institut d'Administration des Entreprises de Montpellier relatif à la mise en place d'un cursus adapté de double délivrance de diplôme.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'accord Inter-composantes suscité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes unanimes.

- **Distribution alimentaire FdS**

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences a alloué une subvention d'un montant total de 2 000€ aux associations ABM et BDE Sciences pour la mise en place d'une distribution alimentaire sur le campus, à destination des étudiants de la composante. Il a été demandé aux porteurs du projet, **Mme GAUCERAND** et **M. LAPE** de présenter un bilan pour chaque distribution, lors des conseils.

M. LAPE présente le bilan de la 2^{ème} distribution alimentaire qui s'est tenue le 1^{er} avril dernier au bâtiment 6.



Première distribution

110 paniers distribués





Partenaires

Des partenaires qui nous aident de manière
quotidiennement ou ponctuellement.



Seconde distribution

200 paniers distribués le 1er avril



Troisième distribution

300 paniers seront distribués ce jeudi 15 avril,
soit environ 4500€ en valeur marchande



Libre service

Mise en place d'un meuble en libre service au rez de
chaussez du bâtiment 36.



Et après ?

- **Distribution le 11 Mai 2021**
- **Distribution le 27 Mai 2021**



La cagnotte !

Si vous voulez faire un don scannez le QR code !



M. LAPE et **Mme GAUCERAND** remercient la Faculté des Sciences et les différents partenaires (donateurs à la cagnotte, associations, et personnels) pour leur participation active.

Le Conseil et **M. HOFFMANN** les remercient également.

M. FILHOL remercie les participants à l'organisation de cette distribution alimentaire. Il note que lors de la 1^{ère} distribution, les rendez-vous ont été clos très rapidement ce qui a causé des problèmes pour les étudiants qui voulaient en bénéficier. Il demande si le bug a pu être résolu.

M. LAPE explique que l'Evento mis en place pour la prise de rendez-vous lors de la première distribution a été pris d'assaut : il était complet 15 minutes après avoir été ouvert. Des étudiants s'étaient parfois inscrits 2 fois pour être certains

d'obtenir un panier. Ne pouvant gérer ni ces doublons, ni les étudiants qui n'honorent pas leur rendez-vous, le nombre de rendez-vous a été augmenté de 20%.

M. LAPE ajoute qu'il est également prévu, pour la prochaine distribution, de laisser un créneau d'1 heure (de 15h à 16h) sans rdv. Cela permettra aux étudiants qui n'ont pas pu s'inscrire, de venir tout de même récupérer un panier. Il rappelle qu'un meuble libre-service est également mis à disposition des étudiants au rez-de chaussée du bâtiment 36, en complément à la distribution. Ce moyen permet non seulement d'écouler les stocks mais également de proposer une autre solution aux étudiants.

M. HOFFMANN rappelle que la troisième distribution se déroule actuellement dans l'amphi 6.01. Il ira saluer les étudiants à la fin de la séance.

4. Validation des propositions de modifications des statuts de la FdS

M. HOFFMANN indique qu'au précédent Conseil, il avait été présenté à l'auditoire le projet de statuts de l'IRES. Il avait également été signalé que les statuts de la Faculté devaient subir quelques changements mineurs. Après relecture de ces derniers, la Direction a réalisé qu'il y aurait plus de modifications mineures que prévues, à effectuer. **M. HOFFMANN** informe qu'une présentation du projet des statuts de la FdS modifiés va être réalisée devant le Conseil. Le document ayant été mis en ligne tardivement, il sera soumis au vote ultérieurement. Ce qui laissera le temps à l'assemblée de le relire convenablement et faire remonter ses remarques à la Direction, le cas échéant.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MARIN**, en charge de ce dossier.

M. MARIN signale que les modifications portent sur 3 points : la structure du document, certaines terminologies, et les clarifications qu'il était nécessaire d'apporter, et qui sont plus importantes qu'initialement prévu. Il indique que le document de travail est disponible sur l'espace numérique de Travail du Conseil et il présente les principaux points concernés par une modification :

Conseil du 15 avril 2021 Statuts de la Faculté des Sciences

Jean-Michel Marin

Directeur-Adjoint en charge de la Politique Scientifique



Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES)

Article 4

Les 11 départements d'enseignement de la Faculté des Sciences sont :

Département Biologie-Mécanisme du Vivant (Bio-MV)
 Département Biologie-Ecologie (BE)
 Département Chimie
 Département Enseignement Terre - Eau - Environnement (TEE)
 Département Electronique, Electrotechnique, Automatique (EEA)
 Département Informatique (INFO)
 Département Des Langues (DDL)
 Département Mathématiques (DEM)
 Département Mécanique (MECA)
 Département Physique (DEPhy)

Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES)



Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

2 / 8

Suppression des services d'appui

Service d'appui aux Cours Master en Ingénierie (CMI-Figure)
 Service d'appui aux Enseignements des Sciences et Recherche de l'Enseignement (DESCiRE)
 Service d'appui aux Relations Internationales (RI)
 Service d'appui aux Parcours des Ecoles d'Ingénieurs de Polytech (PEIP)



Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

3 / 8

Clarification rattachements aux départements

Article 6

Les chercheurs, les vacataires d'enseignements, ainsi que les enseignant-chercheurs et enseignants affectés à une autre composante de l'Université de Montpellier peuvent aussi demander leur rattachement à un département. **Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils aient effectué au moins 48 heures équivalent TD l'année universitaire précédent la demande de rattachement.**

Cette demande se fait par écrit auprès du directeur du département et est acceptée, ou non, par le directeur de la Faculté des Sciences après avis de l'assemblée des personnels du département concerné. Une telle demande de rattachement devra être renouvelée tous les ans.



Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

4 / 8

Clarification co-directions / directions-adjointes départements

Article 7

Le directeur peut s'entourer de co-directeurs et/ou de directeurs-adjoints.

Chaque nom, proposé par le directeur, doit faire l'objet d'un vote de validation par l'assemblée générale du département. Le scrutin s'y déroule à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité simple au second tour.



Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

5 / 8

Composition des bureaux des départements

Article 9

Le directeur de département est assisté d'un bureau. Ce bureau, proposé par le directeur du département, doit être validé par l'assemblée générale des personnels du département par un vote à majorité simple.

Le bureau doit au moins inclure :

- co-directeurs et/ou directeurs-adjoints (putatifs),
- un responsable pour chaque mention rattachée au département (obligatoirement désignés),
- un représentant des personnels IATSS (proposé par les personnels IATSS du département et validé par l'assemblée générale),
- **un représentant de la composante scientifique idoine de l'Université (proposé par le directeur de la composante scientifique et validé par l'assemblée générale)**

Navigation icons: back, forward, search, etc.

Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

6 / 8

La composition du conseil

Article 11

Le conseil de la Faculté des Sciences se compose de 32 membres élus répartis en 4 collèges et de 8 personnalités extérieures.

Pour les membres élus, la répartition des 32 sièges est la suivante :

- Collège A - Professeurs des universités et personnels assimilés
- **10 sièges,**
- Collège B - Autres enseignants et assimilés - **10 sièges,**
- Collège des personnels IATSS - 4 sièges,
- Collège des usagers - 8 sièges.

Navigation icons: back, forward, search, etc.

Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

7 / 8

Représentation de la recherche dans le conseil de la Faculté des sciences

Article 11

Par ailleurs, sont invités permanents au conseil de la Faculté, avec voix consultative :

- les directeurs-adjoints,
- les directeurs de département d'enseignement,
- le directeur des services administratifs et ses adjoints,
- les chefs de pôle de la Faculté des Sciences,
- **les directeurs des composantes scientifiques de l'Université ou leurs représentants.**

Navigation icons: back, forward, search, etc.

Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

15/04/2021

8 / 8

M. MARIN répète qu'il est nécessaire de laisser le temps, notamment à la discussion, et de soumettre les statuts au vote du Conseil lors d'une prochaine séance. Il ajoute que les personnes ayant des questions, ou des remarques, peuvent le contacter par mail (jean-michel.marin@umontpellier.fr).

Mme QOBAA s'interroge sur la présence des étudiants dans les bureaux des départements.

M. MARIN répond à **Mme QOBAA** que dans les statuts actuels il est écrit explicitement que les étudiants peuvent être invités dans les bureaux des départements même si cela n'est pas pratiqué. La composition du bureau proposée dans les nouveaux statuts comprend les items qu'il doit contenir à minima. Il est donc possible aux bureaux qui le souhaitent d'être accompagnés d'un ou plusieurs représentants étudiants.

Pour **M. FILHOL** considérer l'IRES comme un département d'enseignement pose problème, car contrairement aux autres il ne comprend pas de personnels enseignants-chercheurs et enseignants.

M. MARIN signale que dans les statuts actuels il est inscrit que « les articles 5 (Les missions des départements), 6 (La composition des départements), 7 (Le Directeur de département et ses adjoints), 8 (L'assemblée générale du département) et 9 (Le bureau du département) s'appliquent à tous les départements d'enseignement, excepté à l'IRES, qui du fait de sa spécificité a ses propres règles définies dans son règlement intérieur, règlement intérieur devant être approuvé par le conseil de la Faculté des Sciences. ».

M. MARIN indique la volonté politique et stratégique d'intégrer l'IRES dans les composantes.

M. FILHOL est opposé « comme un certain nombre de directeurs de département des précédentes mandatures » à cette intégration. Il est d'avis que l'IRES reste un institut et non un département d'enseignement, car, il le rappelle, il ne fonctionne pas comme tel.

M. FILHOL souhaite poser une nouvelle question concernant l'article 6 et le fait que les personnels de recherche qui exécutent 48 heures soient considérés comme enseignants. Ce qui le gêne c'est que cette demande peut être acceptée, ou

refusée, par le Directeur de la Faculté. Il se demande « pourquoi refuser à des personnes de voter au sein du conseil de la FdS ? »

M. MARIN répond que cette mention existait dans les anciens statuts.

M. FILHOL trouve cette formulation « bizarre ». Il pense que cela s'est toujours fait automatiquement. Il se demande si le fait d'introduire cette notion est vraiment nécessaire ? Sauf impératif réglementaire (la personne doit être fonctionnaire, ou autre) il pense que cette phrase ne devrait pas paraître dans les statuts.

Pour **M. MARIN** les statuts de la Faculté des Sciences ne doivent pas être une usine à gaz. Il confirme qu'il n'est pas indispensable de laisser la phrase, aussi, il propose à **M. HOFFMANN** de la supprimer et de la remplacer par « et est acceptée, ou non, par le directeur de la Faculté des Sciences ».

M. HOFFMANN accepte.

M. MARIN ajoute qu'il n'y a aucune volonté de la part de la composante de bloquer les chercheurs.

Concernant l'article 9, **M. FILHOL** demande s'il ne serait pas possible de simplifier la phrase « un représentant de la composante scientifique idoine de l'Université (proposé par le directeur de la composante scientifique et validé par l'assemblée générale) ».

M. MARIN explique à **M. FILHOL** que cette phrase n'est pas complexe. L'assemblée générale maîtrise les personnes qui composent le Bureau : Elle peut accepter la proposition mais aussi la refuser, auquel cas, des nouvelles personnalités seront proposées.

M. ROLLAND s'interroge sur l'article 4 « est-ce qu'il ne serait pas possible, en particulier pour l'IRES, de mettre en place la possibilité d'une bi-appartenance ? ». Il fait référence aux propos de **M. FILHOL** qui reproche l'absence de catégorie de personnels à l'IRES. En créant la bi-appartenance, cela permettrait à l'Institut de disposer de personnels enseignants.

M. MARIN indique que des rattachements secondaires à des départements ont été évoqués mais pas maintenus. Il confirme qu'un personnel est rattaché à un département et qu'il n'y a pas de rattachement secondaire. Il pense qu'une discussion pourrait avoir lieu à ce sujet.

M. ROLLAND identifie l'IRES comme le DDL qui fait de l'enseignement.

Pour **M. MARIN** le fait que l'IRES puisse être un rattachement secondaire à d'autres départements est très pertinent.

M. ROLLAND rebondit sur le nombre d'heures que doivent réaliser les personnels de recherche. 48 heures réalisées dans la même composante lui semblent exigeant. A partir du moment où un chercheur enseigne 48 heures, son investissement dans l'enseignement est prouvé, que ces heures soient réalisées à la FdS ou/et à l'IUT, ...

M. MARIN indique que la phrase, telle que rédigée, indique que le chercheur doit effectuer 48 heures à la Faculté des Sciences. Il n'est pas explicité « dans le département dans lequel il demande à être rattaché ». Il pense qu'il est possible de réfléchir à une rédaction différente de cette phrase, si nécessaire.

M. ROLLAND suggère d'ajouter que le chercheur doit effectuer la majorité de ses heures d'enseignement dans le département auquel il demande son rattachement.

M. MARIN est d'accord avec **M. ROLLAND**. Il ajoute qu'il est noté dans les statuts qu'un chercheur peut également voter pour le Conseil de la Faculté des sciences à condition qu'il ait réalisé au minimum 64 heures - ce qui représente un chiffre très important -.

Concernant la composition des bureaux des départements, **M. ROLLAND** trouve que la proposition est « restrictive ». Il aurait apprécié que le responsable TICE reste dans la composition du bureau.

M. MARIN rappelle qu'il s'agit d'une composition socle, charge aux départements d'inclure des responsables TICE, RI ou autre, s'ils le souhaitent. Lors de l'étude des actuels statuts, il a été constaté que des fonctions étaient utiles à des départements et inutiles à d'autres. C'est pour cette raison, qu'il a été constitué une composition à minima, qui peut bien sûr être complétée.

Pour **M. ROLLAND**, cela doit être validé par l'assemblée générale. Il fait remarquer que cela induit une seconde AG après l'élection du Directeur de département. Il suggère donc que cela apparaisse dans les statuts. Il se doute que **M. FILHOL** et **M. WINUM** vont « lui rentrer dans le lard » mais il explique qu'au département Chimie, le règlement intérieur n'a pas été validé par une AG depuis près de 10 ans, abondée par des discussions correctes d'un bureau habilité à voter les décisions qui représentent l'ensemble des personnels du département.

M. MARIN indique que la proposition est de remettre au vote la composition des membres du bureau.

M. ROLLAND demande à la Direction de faire respecter les statuts de la Faculté. Il aimerait savoir quand ont été votés les derniers règlements intérieurs de la composante. **M. HOFFMANN** lui répond qu'ils datent de 2015.

M. ROLLAND pense que depuis, il y a eu des élections et des variations dans les départements. Il faut obliger les Directeurs de département à faire voter les règlements intérieurs. Il se rappelle qu'il y a quelques temps, en Conseil, il avait demandé à ce que les statuts soient revotés mais il semblerait que cela n'ait pas été entendu. Il ajoute que son département ne possède pas de règlement intérieur valable depuis 2015. Et depuis cette date, rien n'est fait au département comme il le faudrait. Il craint que ce soit la même chose dans d'autres départements.

M. FILHOL précise que ce n'est pas parce que le règlement intérieur n'a pas été modifié depuis 2015, qu'il n'existe pas. **M. ROLLAND** demande à **M. FILHOL** de lui trouver la trace d'un règlement intérieur du département Chimie voté.

M. MARIN rappelle qu'il est mentionné que les départements peuvent se doter d'un règlement intérieur, mais quoi qu'il en soit la composition du Bureau doit être voté en AG.

Mme BERARD fait remarquer que la réécriture des statuts devrait être l'occasion de rédiger d'une manière plus inclusive et de ne plus parler uniquement de « Directeur » mais aussi de « Directrice ». Elle profite de son temps de parole pour porter à la connaissance de l'auditoire un guide officiel pour une communication publique sans stéréotype de sexe (https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publicque_sans_stereotype_de_sexe_vf_2016_11_02.compressed.pdf).

M. MARIN reconnaît y avoir pensé lors de sa relecture mais au vu de la charge de travail, il est allé au plus important. Il comprend cette demande, « ce sera fait ! ». **Mme BERARD** pense qu'il serait effectivement bien que cela soit fait.

M. MARIN se rappelle, alors qu'il était Directeur de l'IMAG, avoir rédigé des statuts du Conseil de laboratoire où en préambule il était précisé « que tous les mots s'entendaient tant au masculin qu'au féminin ».

Mme BERARD note que c'est un minimum.

M. MARIN promet que ce sera fait à minima pour les statuts de la FdS. Il étudiera le guide communiqué par **Mme BERARD**. Il demande à **M. HOFFMANN**, s'il ne voit pas d'inconvénients. **M. HOFFMANN** répond qu'il n'est pas gêné à condition que cela ne complexifie et ne nuit pas la lecture du document. **M. MARIN** le rassure et indique qu'il trouvera un moyen de terminologie. Il donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY regrette de n'avoir à disposition que le texte modifié. Il aurait apprécié pouvoir comparer la version initiale et la version proposée. **M. HOFFMANN** indique que le texte est disponible sur Moodle. Il a été présenté lors de la séance du 17 mars dernier. **M. MARIN** précise qu'il n'y pas le dernier texte modifié.

M. BOUBY rebondit sur les AG, le bureau et le fonctionnement du département Chimie. Il reconnaît que c'est du n'importe quoi : où et quand y-a-t-il eu un compte rendu d'un bureau du département ? Les différentes commissions prennent seules les décisions sans qu'il y ait un avis émis de la part du Bureau ou de l'AG du département. Il n'est pas étonné que les règlements intérieurs n'aient pas été votés depuis 2015, puisque le département Chimie « fonctionne comme ça ». Il demande à la Direction si elle a déjà reçu un compte rendu d'un Bureau de département.

M. HOFFMANN répond que le département EEA lui transmet ce type de document à chaque Bureau mensuel.

M. BOUBY informe qu'en Chimie, les Bureaux se comptent sur les doigts d'une main, et « cela dure depuis des années et des années ! ». Même si les statuts mentionnent l'existence et le fonctionnement des Bureaux de département, il constate qu'au département Chimie, cela n'a jamais été mis en place. Il aimerait que maintenant tout cela soit respecté. Il précise que désormais il ne s'en fait plus là-dessus car il y a quelques années cela avait créé des distensions assez fortes qui étaient remontées au niveau de la direction de la FdS de l'époque. Cela avait posé beaucoup de problèmes ; c'est pour cette raison qu'il a arrêté de râler sur ce sujet.

M. BOUBY insiste, « il faut savoir que les départements ne fonctionnent pas correctement. Il faut qu'il y ait des compte-rendu de réunions qui valident un fonctionnement des départements et cela n'est pas fait. ». Il faut s'assurer que ce que valide le Conseil est respecté.

M. MARIN répond à **M. BOUBY** d'attendre que les statuts soient votés puis de constater si la Direction les fait valider ou pas.

M. ROLLAND constate qu'il y 2 personnels du même département qui font le même type de réflexion.

M. BOUBY pense que cela ne concerne pas uniquement le département Chimie.

M. MARIN rappelle que la Direction souhaite clarifier les compositions des Bureaux et qu'elles soient ensuite validées par les AG. **M. BOUBY** pense que cela n'est pas fait et qu'il n'y a pas de compte rendu. Il ajoute que le bureau du département Chimie comprend tous les personnels alors que la direction propose de réduire la composition à minima. Cela va aboutir à ne faire que le minimum et il faut que les décisions qui sont prises soient portées à la connaissance de tous les personnels du département.

M. HOFFMANN note qu'il est important de rédiger une trame de règlement intérieur identique pour tous les départements, et qui pourra par la suite évoluer en fonction des départements. Les Conseillers seront amenés à valider ces règlements intérieurs.

M. HOFFMANN indique qu'à la demande des étudiants qui souhaitaient une représentation étudiante au sein des départements, **Mme GAUCERAND** a dépoussiéré les règlements intérieurs des départements. Certains avaient été rédigés en 2013.

M. MARIN constate que dans les statuts, article 10 il est noté que « Un règlement intérieur, en conformité avec le règlement intérieur de l'Université, élaboré en assemblée générale et approuvé par le conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, est établi pour préciser les modalités de fonctionnement du département. »

M. BOUBY rappelle qu'avec les charges de travail et les pressions actuelles, la gestion des départements devient de plus en plus difficile, notamment pour les gros départements comme la Chimie. Il explique qu'il a arrêté d'être exigeant sur le fonctionnement du département car il voit bien que les enseignants chercheurs et les directeurs sont débordés, qu'organiser

des Bureaux et des AG n'est pas facile, etc. Il essaie de minimiser ses propos mais si les statuts sont modifiés, il faut faire en sorte qu'ils soient bien respectés et que des moyens soient mis en place si nécessaire.

M. MARIN donne la parole à **Mme FORET**.

Mme FORET s'interroge sur les différences concernant les prérogatives entre un Directeur et un Co-directeur. **M. MARIN** lui répond qu'il n'y a pas de différence entre les 2.

Mme FORET note qu'il n'est pas mentionné, dans les statuts, la durée du mandat du Conseil. **M. MARIN** précise que la durée des mandats est spécifiée dans les codes nationaux des statuts des UFR. **Mme FORET** pense que cela devrait être noté dans les statuts de la FdS.

Mme FORET constate que le Conseil a beaucoup parlé des 48 heures d'enseignement permettant à une personne extérieure d'intégrer un département. Elle se demande si la Direction dispose d'une expérience passée dans ce genre de demande. **M. HOFFMANN** indique que depuis la création des départements scientifiques les chercheurs ne sont plus rattachés aux UFR. C'est donc anecdotique pour les chercheurs. Il ne se rappelle pas avoir reçu la demande de rattachement d'un chercheur à un département récemment.

Mme FORET note qu'être membre d'un département n'est pas un élément suffisant pour être électeur du Conseil de la composante. **M. HOFFMANN** rappelle que la personne qui n'est pas rattachée à la Faculté des Sciences et qui n'intervient pas 64 heures ne peut voter pour la composition du Conseil de la FdS.

Mme LEREDDE remercie la Direction pour ce travail fastidieux et ingrat, mais nécessaire. Elle souhaite réagir sur la composition du Bureau du département. Elle est d'avis de laisser la composition présentée à minima. Elle prend l'exemple de son département qui intègre dans son bureau divers responsables (TICE, parcours, ...) et des étudiants lorsque cela est nécessaire. **M. MARIN** remercie **Mme LEREDDE** pour sa remarque.

Mme QOBAA regrette que la communication entre les étudiants et les départements soit parfois compliquée. Elle doute que tous les départements soient au courant qu'ils peuvent inviter des étudiants à leur Bureau. Elle pense que la Direction pourrait, comme l'a souligné **M. HOFFMANN**, proposer une trame de règlement intérieur précisant que les étudiants peuvent intégrer leur Bureau.

M. MARIN propose de rédiger cette trame et de la soumettre à l'avis du Conseil. **M. HOFFMANN** ajoute que c'est ainsi que cela avait été fait à l'époque. Il pense que c'est une bonne idée. **Mme LEREDDE** explique que le Bureau précédent de son département a essayé d'intégrer les étudiants (Doctorants et délégués de parcours). Il a été rapidement constaté que les Bureaux se déroulaient pendant les cours et les étudiants se sont très rapidement désintéressés car les Bureaux n'évoquaient pas toujours des sujets qui peuvent les intéresser. Aussi, le Bureau actuel a pris la décision d'inviter les étudiants en fonction de l'ordre jour, et cela fonctionne très bien. **M. MARIN** indique qu'il est précisé dans les statuts actuels que des représentants étudiants peuvent être régulièrement invités aux Bureaux des départements (article 9).

M. HOFFMANN comprend que les étudiants ne soient pas concernés par certains points tels que les ressources humaines par exemple. Il pense que les Conseils de perfectionnement peuvent être une entrée pour les intégrer.

M. MARIN tient compte des points discutés en Conseil. Il rappelle que les personnes ayant des remarques et questions relatives à ces statuts peuvent le contacter par mail.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles remarques à formuler sur les statuts.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de faire une pause en attendant l'arrivée, prévue à 11h30, de **M. AUGÉ** pour la présentation de l'Etablissement Public Expérimental « Université de Montpellier ».

5. Questions diverses

Avant la pause, **M. BOUBY** souhaite revenir sur l'intervention de **M. le Président**. Il indique qu'il a déjà entendu le discours à plusieurs reprises (en CA, CT, ...). Il pense que le Conseil aurait dû procéder, en amont, à une réflexion sur cette mise en place. Il reproche à la Direction d'avoir travaillé sur la mise en place de l'EPEX sans n'avoir informé ni demandé l'avis du Conseil. Il rappelle qu'un grand nombre de personnes luttent contre cette création d'EPEX. Il prend l'exemple de Lille où une consultation a été menée auprès de tous les personnels de l'université qui, pour environ 90%, ont voté contre l'EPEX.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUBY** de lui communiquer les points sur lesquels la Direction de la FdS intervient dans la mise en place de l'Etablissement Public Expérimental. **M. BOUBY** reprend les propos tenus par le Président lors des derniers CA « il a participé avec les Directeurs de composante à la mise en place de certains points de l'EPEX ». Il invite **M. HOFFMANN** à reprendre le compte-rendu des dernières séances du CA. Il ajoute que si ces propos sont faux, les Directeurs de composante doivent le dire.

M. BOUBY rappelle qu'il ne restera pas connecté car **M. AUGÉ** va répéter que les statuts de l'EPEX ne changeront rien aux statuts de l'ancienne université. Il sait bien que si l'EPEX est mis en place c'est pour que l'UM sorte du Code de l'Education.

M. BOUBY aimerait avoir une réponse par rapport à ce qu'il vient de dire sur la Faculté des Sciences. Il suggère à **M. HOFFMANN** de demander à M. le Président pourquoi il a impliqué la Faculté des Sciences dans la mise en place de l'EPEX si ce n'est pas vrai.

M. HOFFMANN rappelle que les Take-off MUSE sont l'embryon de l'Etablissement Public Expérimental. Cela représente 1,2 millions d'euros qui est donné à la Faculté des Sciences à destination des formations. Il confirme que la Faculté a été associée à la mise en place des collègiums puisqu'il a été demandé aux composantes pédagogiques de préciser leur collègium de rattachement. Ensuite, un texte ad hoc a été soumis pour avis et remarques par **M. MIRABEL** aux Directeurs de composante.

M. BOUBY demande pour quelle raison le Conseil n'a pas été consulté ou informé. Il conclut que les élus du Conseil ne servent qu'à valider des dossiers qui sont déjà bien ficelés. Il n'est pas d'accord ! **M. HOFFMANN** rassure **M. BOUBY**, rien n'est ficelé pour le moment. Il n'a pas suffisamment d'éléments pour en discuter avec l'assemblée.

M. BOUBY regrette de ne pas avoir d'informations sur les collègiums. Les statuts de l'EPEX doivent être votés en CA le mois prochain. « Nous sommes dans l'urgence et les personnels ne sont pas au courant de ce qu'il se passe ! ».

M. HOFFMANN indique que le Conseil aura plus d'informations dès qu'il aura lui-même assez de renseignements. Mais pour le moment il n'a pas l'impression de ne pas être associé sur les domaines qui concerne les UFR.

Mme LEREDDE a eu des échos sur la présentation à venir qui s'avèrerait être très longue. Elle craint que l'auditoire ne puisse rester jusqu'à la fin.

Comme **M. BOUBY**, **Mme LEREDDE** a l'impression que tout est déjà fait. Elle ajoute qu'elle a peur que la Faculté n'ait pas son mot à dire.

M. HOFFMANN confirme qu'il fera des points d'information dès que cela sera nécessaire : « nous avons déjà eu des conseils extraordinaires quand cela a été nécessaire ».

M. HOFFMANN propose à l'auditoire de faire une pause de quelques minutes, le temps que la Présidence rejoigne l'assemblée.

6. Intervention du Président de l'Université de Montpellier

M. HOFFMANN informe l'auditoire que **M. ALI** se charge de recenser les questions sur la présentation. Il les soumettra à **M. AUGÉ** à la fin de son intervention.

M. HOFFMANN salue M. le Président de l'Université de Montpellier. Il le remercie pour sa présence au sein de ce Conseil.

A son tour, **M. AUGÉ** salue l'auditoire et le remercie de son accueil. Il précise qu'il se trouve actuellement dans la salle de la DIPA et qu'il est accompagné de **Mme FICHARD-CARROLL**, vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale, et de **M. FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration.

M. AUGÉ informe le Conseil de la Faculté des Sciences, concernant l'évolution statutaire de l'Université de Montpellier (*Annexe 1*)

A l'issue de sa présentation, **M. AUGÉ** propose d'ouvrir la discussion.

M. HOFFMANN résume les propos de M. le Président. Il rappelle que la Faculté des Sciences a profité des Take-off, et a répondu à des appels à projet du SFRI. La mise en place de pôles plus élargis va permettre des interactions avec des instituts - tels que le CIRAD, l'IRD - avec lesquels la composante collabore déjà. Il ajoute que les collegiums vont permettre à la Faculté de travailler transversalement sur des problèmes de formation qu'elle peut rencontrer avec d'autres composantes.

M. HOFFMANN note que l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM) va intégrer l'EPEX. Il rappelle que cette Ecole est importante pour la composante, du fait de la co-accréditation actuelle des master Chimie et BS. Il se rapprochera de la DFE afin de savoir si cette accréditation sera maintenue dans le cadre de l'intégration de l'ENSCM à l'EPEX

M. HOFFMANN remercie **M. AUGÉ** pour sa présentation très claire. Il demande à **M. ALI** si des questions ont été posées via le tchat.

M. ALI indique que **M. FILHOL** a déposé une question « Pourquoi faut-il intégrer un membre de l'Ecole de Chimie dans les comités de sélection des enseignants chercheurs de la Faculté des Sciences ? ».

M. AUGÉ répond qu'il a souhaité montrer qu'il s'agissait d'une stratégie commune sur la thématique Chimie. Il y a donc une participation croisée entre l'ENSCM et l'Etablissement.

M. FILHOL comprend les propos de M. le Président et note que cela existait déjà : l'Ecole de Chimie était souvent invitée comme membre extérieur. Toutefois, il pense que cela peut représenter une certaine dichotomie pour d'autres composantes comme l'IUT ou Polytech, ce qui rend « les choses un peu bizarres ».

M. AUGÉ explique qu'il s'agit des relations entre l'Etablissement composante d'une part et l'Université d'autre part. Pour tous les postes de chimie il existe une participation croisée.

M. FABRE ajoute que cela ne concerne pas uniquement la Faculté des Sciences. **M. FILHOL** précise qu'il avait pris la FdS comme exemple.

M. FABRE indique que les services de la DRH valident les propositions qui sont faites au titre de la constitution du comité de sélection.

M. FILHOL remercie la Présidence pour sa réponse.

M. ALI indique qu'il n'a pas reçu de nouvelle question de la part de l'auditoire.

Mme LEREDDE informe avoir 2 questions et une remarque. **M. HOFFMANN** lui cède la parole.

Mme LEREDDE note qu'en début de présentation, **M. AUGÉ** a évoqué une dérogation à des principes. Elle demande si **M. AUGÉ** peut lui donner plus de précisions à ce sujet.

Concernant les pôles, **M. AUGÉ** a fait référence aux questions relatives aux ressources humaines. **Mme LEREDDE** comprend « qu'il va falloir ajouter des sous pôles qui géreront ces questions. ». Elle a l'impression que cela va ajouter « une couche supplémentaire ».

Mme LEREDDE rappelle qu'en préambule, **M. AUGÉ** a expliqué « pourquoi cet établissement expérimental ». Elle a noté que cela rapporterait de l'argent à l'Établissement. Elle se demande ce qui va réellement revenir à l'enseignement. En tant que responsable de parcours et Maître de Conférences, elle a constaté qu'il a été demandé de réduire les horaires des diplômés l'an dernier, et encore plus drastiquement pour le LMD5, et ce, du fait d'un déficit important. Elle explique que sa sensibilité fait qu'elle porte un intérêt très fort à l'enseignement, notamment au niveau de la licence. Elle a surtout entendu parler de recherche et de recherche d'excellence. Elle craint que les enseignements soient « dénigrés » notamment au niveau de la licence.

M. AUGÉ reprend la 1^{ère} question de **Mme LEREDDE** : « sur quels principes déroge-t-on ? ». Il explique que le principal principe dérogé porte sur la composition du Conseil d'Administration (Annexe 1 - page 19). Il ajoute qu'il n'y a pas d'autres dérogations si ce n'est transitoire : il va falloir prévoir la pérennité du CHSCT et du comité technique pour l'année en cours. Tous les autres aménagements - CA, CFVU, accréditations de diplômés ... -, ne changent pas : l'Université de Montpellier reste comme étant un établissement qui continue dans l'ensemble de ses principes.

Concernant les pôles de recherche, **M. AUGÉ** explique que leur périmètre correspond à des collègues qui sont, soit enseignants chercheurs à l'UM, soit rattachés à des structures de recherche sous la tutelle de l'Université. Pour lui, il n'est pas illogique que le pôle donne un avis sur le côté RH (avancement, etc) de ses personnels.

M. AUGÉ ajoute que demain, toute la communauté d'une même thématique va être intégrée dans les pôles de recherche, y compris les personnes hors UM (CIRAD, ...). Il peut sembler illogique que des personnes qui ne participent pas à la vie de l'Université de Montpellier débattent sur des évolutions professionnelles des agents de l'UM ; d'où l'idée de prévoir dans le pôle une commission RH pour faire en sorte que ce soit le périmètre UM qui gère l'avenir de ses propres personnels.

M. AUGÉ rassure **Mme LEREDDE**, « il ne s'agit pas d'un sous pôle mais d'une commission Ressources Humaines ».

Pour répondre à la dernière question de **Mme LEREDDE** concernant le financement, **M. AUGÉ** explique que MUSE ne financera pas tout. Aujourd'hui cela représente d'un côté 17 millions et de l'autre 430 millions. Cela ne suffira pas à ce que tout soit pris en charge, donc l'idée est de mettre en place des financements sur projets.

M. AUGÉ est conscient qu'il y a eu beaucoup, voire trop de projets. Il ajoute qu'en période probatoire il a fallu séduire le jury « on a de l'argent pour faire des projets ». Il précise que le fonctionnement courant du fonctionnement d'une composante dépend de ses dotations. Il n'a pas la solution qui consisterait à dire que peut-être faudrait-il revoir le fonctionnement courant parce qu'il peut y avoir un poste qui coûte cher et d'un autre côté interdire le financement des projets. Il est d'accord avec **Mme LEREDDE** pour dire que l'établissement n'a pas assez d'argent pour assumer le fonctionnement courant.

M. AUGÉ indique qu'il ne peut pas, pour autant, faire en sorte que les 17 millions de Muse servent à financer les financements courants.

M. AUGÉ ne cache pas espérer que, dès que Muse sera pérennisée, les 17 millions puissent un peu mieux irriguer le fonctionnement de l'Université mais ils ne permettront pas de couvrir 100% des besoins en financement de l'Etablissement.

M. FABRE rappelle qu'il y a eu un problème à la Faculté des Sciences, concernant un dérapage dans le paiement des heures complémentaires qui n'est pas lié à une diminution de la dotation. Il rappelle également, qu'il a été donné à la composante, pendant 3 ans, une dotation exceptionnelle pour l'aider à pallier cette mesure et ne pas la laisser subir à la fois l'impact du dérapage des heures complémentaires et les diminutions, même relatives, de dotations.

M. FABRE constate que « Muse ou pas Muse, il y a eu ce dérapage sur les heures ». Il ajoute que grâce à Muse la composante a bénéficié de financements de projets pédagogiques.

Mme LEREDDE regrette que les appels à projet irriguent très souvent les mêmes personnes. : « l'argent appelle l'argent ». Elle indique : « il s'agit d'un système très complexe ».

M. AUGÉ reconnaît que le système est complexe et il rappelle qu'il s'agit d'un choix national. Il précise que l'alternative pour un opérateur est « est-ce qu'on y va ? ou est-ce qu'on n'y va pas ? ». Les personnes opposées aux appels à projets, peuvent ne pas y aller, mais dans ce cas, elles n'auront rien.

M. AUGÉ ajoute que dans le cahier des charges, de la part du jury, il fallait cocher les cases « des projets recherche à l'interaction sociale » et « les projets recherche permettant de la maturation ». Il fallait flécher les appels à projets pour faire en sorte d'avoir du grain à moudre dans le rapport d'évaluation.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle qu'il y a eu des innovations (CSIP) grâce auxquelles tout personnel de la Faculté des Sciences peut participer à des formations, être soutenu par des ingénieurs pédagogiques dans la manière de concevoir ses enseignements. Elle ajoute que des salles vont pouvoir être équipées, au service des personnes qui ont participé à l'appel à projet mais aussi au service des autres enseignants qui les utilisent.

M. HOFFMANN signale que les appels à projets permettent également à la composante de libérer certains points de fonctionnement (exemple, le budget des départements sur lequel il y avait un doute). Il confirme que cela peut également aider pour l'équipement de salles, pour la remédiation,

M. HOFFMANN approuve les propos de **Mme LEREDDE**, « les arrosés sont arrosés ». Il ajoute « lorsque la plante pousse, il y a de l'ombre à côté et les autres peuvent en profiter ». Il précise que si les appels à projets n'étaient pas là, ce serait encore plus difficile financièrement pour la Faculté.

M. HOFFMANN informe que **Mme LLERAS** demande « pourquoi ne pas augmenter le nombre des membres du CA pour conserver un certains nombres d'élus ? ».

M. AUGÉ explique que le jury est attaché à un modèle anglo-saxon qui préconise un CA resserré en nombre avec beaucoup d'extérieurs. Le choix de rester sur 36 membres est dû au fait que c'est également le choix des 3 premiers sites (Aix-Marseille, Bordeaux et Strasbourg) qui ont été labellisés IDEX : « On reste sur cette logique ». Comme **Mme LLERAS**, il pense qu'il aurait été plus simple de passer à 40 membres mais cela aurait tiqué auprès du jury.

M. ALI note que **Mme LLERAS** avait une nouvelle question « Pourquoi les Directeurs des pôles sont nommés et pas élus ? ».

M. AUGÉ répond qu'il s'agit de la culture du jury. Il fait référence à l'ordonnance qui précise que dans un établissement quasiment tout le monde pourrait être nommé, y compris les Directeurs de composante, ce qui est hors de question pour la Présidence. En revanche, sur les structures intermédiaires, il a fallu céder sur ce que souhaite le jury tout en faisant en sorte que ce ne soit pas une nomination in abstracto et que la nomination par le chef d'établissement résulte d'une proposition des Conseil des pôles.

M. HOFFMANN rappelle que les Directeurs de département sont également nommés par le Directeur de la composante sur proposition de l'assemblée générale du département.

En l'absence de nouvelles questions, **M. HOFFMANN** remercie **M. AUGÉ**, **Mme FICHARD-CARROLL** et **M. FABRE** pour leur présence. Il laisse le mot de la fin à **M. AUGÉ**.

M. AUGÉ remercie le Conseil et indique que son équipe peut revenir pour discuter sur cette mise en place.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 55**. Il remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil. Il signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 12 mai 2021 prochain à 8h45 en visioconférence. Il rappelle que le calendrier des séances est disponible sur le Moodle du Conseil.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand